



Correction promesse de vente

Par **riviereflosven**, le **09/04/2009** à **00:30**

Bonjour, nous avons signé une promesse de vente chez notaire fin mars. nous sommes acquereurs
Or dans la promesse, apparaît le prix pour le vendeur, et le tarif de l'agence.
ensuite, il est indiqué que le montant ci dessus (prix vendeur) inclu le tarif agence.
C'est l'erreur, ça n'a pas été additionné. les recours? erreurs matérielles ou tant pis pour eux?
de plus l'agence revenir sur des servitudes de vues (terrain à vendre en limite de propriété), peut-on refuser tout en conservant notre envie d'acheter.
merci pour vos réponses

Par **Marion2**, le **09/04/2009** à **00:58**

Bonsoir,
Merci d'être un peu plus explicite...
En principe, lors de la signature d'un compromis de vente, ce qui semble être votre cas, il est nettement préférable que soient bien séparés le prix de vente du bien, d'avec les frais d'agence, et ce, par rapport aux frais notariaux.
Il ne faut surtout pas additionner le prix de la vente avec les frais d'agence.
Quant à votre 2e question, merci de bien vous expliquer exactement, parce que là, j'avoue ne pas très bien comprendre "l'agence revenir sur les servitudes de vue".
Cordialement.

Par **riviereflosven**, le **09/04/2009** à **01:25**

je vais essayer d'être plus explicite...je suis acquereur
il apparaît bien le prix vendeur (274000) et le tarif agence(13000) séparément dans la promesse. Il y a ensuite une phrase qui dit que la commission de l'agence est incluse dans le prix du vendeur donc 274000.
ont-ils un

recours?rnrndes servitudes de vues sont a notre benefice sur le terrain voisin. aujourd'hui ils vendaient ce terrain, et ils souhaitent que l'on modifie ces servitudes, ils veulent obturer nos fenetres.. peut on refuser sans partir dans des proces?rnrnj'espere avoir ete plus clair... merci

Par **gloran**, le **09/04/2009** à **11:05**

Bonjour,rnrnConcernant le compromis et la vente, je vous invite à aller rechercher les informations sur le site Jurisprudentes (avec quelques mots clés vous trouverez facilement)
:rnrn<http://www.jurisprudentes.org/bdd/recherche.php3?recherche=compromis>rnrnPour les servitudes, un forum spécialisé, fréquenté par des bénévoles très pointus sur le sujet, pourra aussi vous aider :rnrnhttp://www.universimmo.com/forum/forum.asp?FORUM_ID=57